

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre Centre

Les élèves étant tous d'âge majeur, la collaboration avec les parents est très restreinte. Elle peut se faire lors d'une situation particulière ou à la demande du jeune même si elle ne fait pas partie de la norme dans l'accompagnement des élèves.

L'élève souhaitant dénoncer une situation ou demander de l'aide peut s'adresser à n'importe quel adulte de l'école en qui il a confiance ou :

- Remplir la fiche de déclaration d'évènement à l'aide d'un code QR;
- Écrire sa situation à l'adresse courriel suivante :

cncecviolence@cnavigateurs.qc.ca.

Portrait de la situation

Le CNCEC se distingue des autres centres de formation d'abord par sa clientèle particulière. En effet, cette dernière est adulte, principalement masculine, âgée entre 18 et 55 ans et issue d'un processus de sélection. Les élèves se retrouvent très souvent à travailler de manière individuelle considérant qu'ils sont en apprentissage pour être opérateur de machinerie lourde. Ces particularités propres au CNCEC ont sans aucun doute un effet positif sur le climat qu'il y règne.

La majorité des élèves du CNCEC considèrent le climat dans lequel ils évoluent comme étant excellent alors que d'autres le considèrent comme étant bon. (90 % des élèves se sentent en sécurité) Aucun cas de violence n'a été noté chez nos élèves dans la réalisation de demande d'aide auprès de nos professionnels chez nos groupes d'élèves. Le climat d'apprentissage est bon puisque 84 % des élèves disent que le personnel veut les aider à réussir.

Pour le climat de justice, 77 % des élèves trouvent que les règles sont justes.

La plus grande vulnérabilité se situe au niveau du sentiment d'attachement et d'engagement avec 71 % : 48 % des élèves mentionnent participer à l'organisation d'activités pour prévenir la violence et 62 % sont consultés à la prise de décisions importantes dans l'établissement.

Priorités

- Maintenir le climat positif du CNCEC.
Développer un sentiment de justice chez les élèves.
- Améliorer le sentiment d'appartenance et d'engagement au milieu chez les élèves
Informar les élèves et le personnel relativement aux situations d'incivilité, violence et harcèlement.

Document explicatif destiné aux élèves du centre

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Élaborer divers documents écrits ou capsules vidéo à l'intention des parents à propos des interventions en situation de violence ou d'intimidation;

Assurer un suivi diligent auprès des parents lors d'un événement.

Les élèves étant tous d'âge majeur, la collaboration avec les parents est très restreinte. Elle peut se faire lors d'une situation particulière ou à la demande du jeune. Toutefois, elle ne fait pas partie de la norme dans l'accompagnement des élèves. Nous pouvons parfois constater que les parents ont un rôle à jouer dans la recherche d'informations en lien avec le DEP en conduite d'engins de chantier. Ils participent aussi à la demande d'admission pour nos jeunes adultes. Force est de constater qu'ils peuvent contribuer à jouer un rôle positif dans le recrutement de nos élèves.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- → Application des règles de conduite avec les élèves et les membres du personnel pour le développement d'un sentiment de justice et d'équité :
 - ✓ Attentes claires envers les élèves afin que les règles de vie soient mieux comprises et respectées;
 - ✓ Supporter un enseignement de qualité dans le respect des règles de vie établies;
 - ✓ Promouvoir et maintenir un environnement stimulant, sain et sécuritaire;
 - ✓ Contribuer à l'épanouissement de tous;
- Offrir les services d'une éducatrice spécialisée.
- Présentation de la politique relative à la civilité, le harcèlement et la violence au personnel.
- Présentation aux élèves de la « Politique sur la civilité du CSSDN ».

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

-Arrêter : Interrompre le comportement, nommer l'impact possible et formuler le comportement attendu.

Protéger : Demander aux témoins de quitter, évaluer la situation, informer l'individu qui a commis l'acte qu'un suivi sera fait et assurer l'accompagnement et la protection de la victime.

Référer : Consigner et transmettre l'information selon les modalités (EVIO).

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- ✓ Évaluation de la situation avec la victime.
- ✓ Évaluation des besoins de l'élève en lien avec la situation.
- ✓ Rencontre avec la direction.
- ✓ Rencontre ponctuelle avec l'éducatrice spécialisée.
- ✓ Implication policière et /ou des parents si désirée.
- ✓ Vérification selon le système 2-1-1; après 2 jours, 1 semaine et 1 mois de l'événement

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants (moins de 18 ans). La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des centres peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca ou poste 52011.

Moyens pour signaler une situation :

- Faire connaître les moyens de dénonciation;
- Indiquer qu'il existe une boîte vocale ou une adresse courriel exclusivement destinée pour la dénonciation : cncecviolence@cnavigateurs.qc.ca
- Informer les gens qu'il existe un Code QR qui permet à la personne de dénoncer à l'aide d'un formulaire FORMS.

Un parent pourrait signaler :

Veillez communiquer avec : **Nom** : Francois Renaud

Numéro de téléphone : 418 834-0311

Courriel : renaudf1@cssdn.gouv.qc.ca

Ou au centre : cncec@cssdn.gouv.qc.ca

Pour un membre du personnel :

Veillez remplir et remettre à la direction dans les plus brefs délais :

- La fiche de déclaration d'événement version papier disponible au secrétariat
- Par la suite la coordonnatrice ou coordonnateur climat remplit dans EVIO la déclaration et déclaration par la direction à la direction générale (CSSDN).

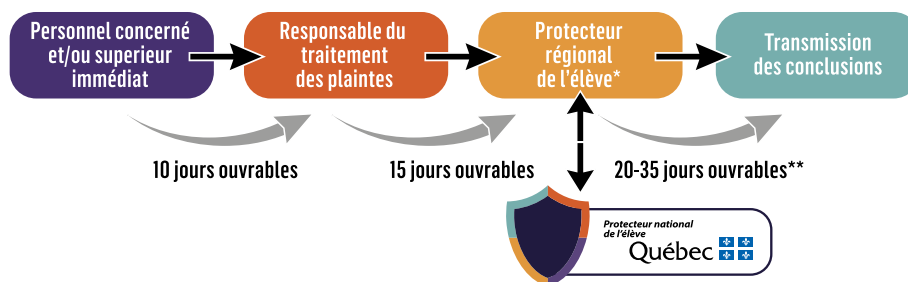
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 4 juin 2024

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux élèves du centre et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 et 2024-2025 ?

- Maintenir le climat positif du CNCEC.
Développer un sentiment de justice chez les élèves.
- Améliorer le sentiment d'appartenance et d'engagement au milieu chez les élèves
Informer les élèves et le personnel relativement aux situations d'incivilité, violence et harcèlement.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mettre en place des activités sociales (aire de jeux, diner, activités olympiades et remise mention méritas etc
- Mettre en place un service de mentorat pour les élèves.
- Implanter un comité de vie étudiante.
- Participation des élèves au conseil d'établissement

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Les résultats seront évalués suite à l'application de ces moyens car ils seront pour la majorité en application pour 2024-2025.

La seule action mise en place est la participation des élèves au CE par la mise en place du CE cette année.